



Carte resident 10 ans securite sociale cloturee

Par LOUVE

Bonjour,

J'ai un ami qui une carte de résident de 10 ans . Normalement , il a le droit à la CMU de base - Chaque fois, qu'il a quitté le sol Français il ne dépasse pas 2 ans. La sécurité sociale a t-elle le droit et sans donné d'explication ni courrier ?
J'aimerais connaître les articles de loi aussi SVP

Merci .

Merci de vos réponses

Par chamce

je ne comprends la question.. votre ami fait des aller retour entre la France et son pays d'origine, tous les dix ans ?

Par LOUVE

non, il a une carte de résident de 10 ans. Normalement , il a une sécurité sociale de base . Il a quitté le territoire 2 ans .
Le centre sécurité sociale lui a clôturé ses droits sans envoyer un courrier . Merci de votre réponse